

Paris, le 6 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT S'APPUIE SUR LA RÉFORME 2017-2020 POUR INTENSIFIER SON ACTIVITÉ

Saluée récemment par le Premier ministre à l'occasion du Congrès HLM à Bordeaux, l'efficacité de l'activité d'Action Logement est fondée sur la réforme entamée en 2016 et aujourd'hui achevée en juillet par un accord avec l'Etat. La Cour des Comptes, dans un rapport rendu public le 4 octobre a dressé un bilan de la réforme d'Action Logement, à partir d'une analyse des exercices achevés 2017-2020. Elle souligne que la réforme a été menée par les Partenaires sociaux dans un délai resserré, un climat social apaisé, en préservant un rythme d'investissement intense tant du pôle services que du pôle immobilier pour faire face aux enjeux emploi-logement auxquels le pays est confronté. Les objectifs de la réforme sont atteints et, en 2021, le Groupe a accéléré le rythme de ses activités et poursuivi sa modernisation.

La réforme avait notamment pour objectif de créer un Groupe. L'un des principaux enjeux de cette réforme était la fusion de grande ampleur de 20 comités interprofessionnels du logement (CIL) concurrents regroupant, avec leurs filiales immobilières, 18 000 salariés.

Quatre ans après le début de la réforme, c'est avec cette dynamique de Groupe que le fonctionnement et l'efficacité d'Action Logement ont été renforcés en dépit de multiples prélèvements réalisés par l'Etat et dans un contexte de diminution de la PEEC.

En 2020, seulement 3 ans après le début de la mise en œuvre de la réforme :

- Action Logement Services a distribué 644 000 aides représentant un investissement de 5,8 Md€, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 2017 ;
- Action Logement Immobilier a quasiment achevé la restructuration de son réseau de filiales pour conforter sa capacité d'action au service de tous les territoires, et a doublé son effort de production de logements abordables (de 24 000 agréments en 2014 à 42 000 en 2020 soit +75% et 46 000 prévus en 2021), qui représente 34 % des agréments de logement social soit une proportion double de son poids (18 %) dans le patrimoine HLM français.
- Action Logement accroît sa mobilisation au service des territoires
 - Au bénéfice des villes moyennes, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville doté de 1,5 Md€
 - En faveur du renouvellement urbain en mobilisant 1,4 Md€ supplémentaire et en portant sa participation à l'ANRU à 10 Md€
 - En consacrant 1,5 Md€ au logement abordable dans les Outre-Mer.

La Cour des Comptes a pu constater factuellement l'accélération des investissements sur tous les territoires.

Les recommandations de la Cour des Comptes encouragent à poursuivre les évolutions avec un objectif d'amélioration continue. En effet, la Cour ne fait pas mention de carences

Des ajustements d'organisation sont d'ores et déjà opérés, depuis la nomination d'une nouvelle directrice générale du Groupe, Nadia Bouyer, en décembre 2020. Des ajustements de l'organisation d'Action Logement Groupe et de ses filiales ont eu lieu en juillet 2021. Ainsi, l'articulation entre orientations stratégiques et objectifs opérationnels a été améliorée grâce à une coordination intragroupe en lien étroit avec les filiales. L'organisation est aussi au service de l'efficacité notamment du rythme de production et de mobilisation des fonds en faveur du lien emploi-logement en France.

La Cour des Comptes note, en outre, la qualité du dialogue entre les Partenaires sociaux et l'Etat pour l'élaboration de l'avenant « relance » en février 2021, d'un montant de plus de 3 MDS€.

La très grande réactivité des Partenaires sociaux et de la grande qualité de dialogue avec le Gouvernement début 2021 sont saluées dans le rapport. Face aux urgences des enjeux « logement » du pays, elles vont favoriser la reprise économique et sociale : au 30 septembre, l'ensemble des mesures a été déployé dans un délai record, avec des premiers résultats significatifs.

La Cour a annoncé son intention de réaliser de nouveau un suivi des avancées du groupe en 2023. Sans attendre cette échéance, le Groupe a engagé en 2021 une évaluation de la Convention quinquennale 2018-2022 en associant à sa démarche ses parties prenantes et l'Etat. Dans un contexte de confiance rétablie avec le gouvernement, le groupe paritaire poursuit la mobilisation de ses ressources afin de réaliser sa mission d'utilité sociale au bénéfice des salariés des entreprises et en particulier des jeunes actifs confrontés à la crise du logement.

Bruno ARCADIPANE, Président et Philippe LENGREND, vice-président d'Action Logement soulignent :
« Entre 2017 et 2020, les Partenaires sociaux ont mené une réforme d'ampleur qui a porté ses fruits. En 2021, le Groupe présente une activité exceptionnelle au service du lien emploi logement, avec plus de 10 milliards investis. Il poursuit sa réorganisation pour accroître ses performances en faveur du logement des salariés des entreprises, dans une perspective d'utilité sociale ».

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine de plus d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut - 06 73 76 74 98 - franckthiebaut@ft-consulting.net